

défense. La question des armes chimiques illustre bien la façon dont les deux éléments de la politique de sécurité se recourent. À la suite d'allégations d'utilisation, ces dernières années, d'armes chimiques, celles-ci ne manqueront sans doute pas d'attirer beaucoup l'attention à la deuxième Session extraordinaire de l'ONU. En 1980, le Canada a coparrainé à l'Assemblée générale une résolution qui a mené à la création d'un groupe d'experts pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques. Par la suite, le groupe a transmis au secrétaire général les informations fournies volontairement par des réfugiés en Thaïlande sur l'utilisation présumée de telles armes.

Les forces classiques

Pour ce qui est des forces classiques, vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que leur limitation constitue l'une de nos priorités. Ces forces comptent pour une forte proportion, soit environ 80 pour cent, des dépenses militaires. Nous continuons à rechercher des réductions mutuelles et équilibrées aux forces classiques de l'OTAN et du Pacte de Varsovie stationnées en Europe centrale. Nous recherchons également une entente sur des mesures telles que la notification des manoeuvres militaires, qui visent à accroître la confiance quant aux intentions de chacune des deux alliances militaires en Europe. Aux Nations Unies, nous avons participé à l'étude sur les mesures de confiance, qui vient de se terminer. Nous y avons également appuyé les efforts visant à limiter le transfert d'armes classiques et à trouver des moyens de réduire les budgets militaires. Sur les deux plans, nous continuons à réclamer une plus grande franchise. J'ai en outre approuvé des initiatives visant à explorer la façon dont le Canada pourrait diffuser plus d'informations sur ses ventes de matériel militaire de façon à mieux faire connaître la restreinte et la sensibilité qui caractérisent sa politique dans ce domaine. Enfin, le Canada a vigoureusement appuyé la mise en oeuvre par l'ONU d'une étude sur le désarmement classique.

Tous les sujets que j'ai mentionnés ont non seulement été étudiés à la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, mais ils seront également à l'ordre du jour de la deuxième.

Tout en nous préparant à cette deuxième Session, nous devrions également nous demander comment le Canada peut le mieux contribuer à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement. Certes, la deuxième Session ne permettra pas la négociation d'accords, mais on s'y efforcera cependant de promouvoir les moyens de le faire.

L'importance de la vérification

Depuis les toutes premières délibérations sur le désarmement dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, le Canada a constamment souligné combien il était important d'assurer le respect des dispositions de tout accord. Le Canada a également cherché à encourager la communauté internationale à se porter garante du respect des accords lorsque cela lui semblait utile et possible. Voilà ce que nous entendons par vérification internationale. Cette préoccupation pour la vérification est encore plus importante aujourd'hui étant donné la complexité croissante des systèmes d'arme-